



## **TERMES DE REFERENCE POUR L'ETUDE CHD – CSUD :**

*Étude sur la conformité, la redevabilité, et la traçabilité afin de répertorier les pratiques au sein des ONG et de simplifier les procédures auprès des bailleurs de fonds*

\*\*\*

AVRIL 2024

## 1. Description du contexte dans lequel l'étude s'inscrit

Les enjeux de conformité prennent une place de plus en plus importante dans les préoccupations des ONG du fait que le modèle organisationnel et économique associé impose des formes de travail très diverses au sein d'un secteur d'activité qui a connu de nombreuses évolutions ces dernières années.

Ainsi, les collectifs Coordination Humanitaire et Développement, regroupant 56 organisations actives dans les domaines de l'urgence au développement, et Coordination SUD, plateforme accueillant plus de 180 ONG françaises ont décidé de conduire une étude sur la conformité, la redevabilité, et la traçabilité afin de répertorier les pratiques au sein des ONG et de simplifier les procédures auprès des bailleurs de fonds. Cette étude a pour visée d'être actualisable en termes de supports et de contenus régulièrement.

### Contexte global :

- Exigences croissantes en matière de conformité de la part des bailleurs, marquée depuis 2020 en France
- Grande diversité de procédures et outils mis en œuvre par les bailleurs de fonds. En France, cristallisation autour de la question des bénéficiaires finaux, mais enjeu plus large de ne pas céder à des exigences trop restrictives pour les ONG
- Les bonnes pratiques internationales (notamment développées par le groupe d'action financière - GAFI) recommandent une approche par les risques, c'est-à-dire la mise en œuvre de mesures adaptées et proportionnelles aux risques identifiés. Pour les ONG, il s'agit d'adopter des mesures de prévention et gestion des risques effectives, qui ne contreviennent pas à leur mission sociale.
- Enjeu des audits : rationalisation, objectif de transparence et non pas de documentation, mettre un terme à la « sur-conformité » induite par les auditeurs

Cette étude constituera un outil de communication pour le secteur ONG :

- Elle donne aux associations, une visibilité sur les pratiques du secteur et des bailleurs de fonds à différentes échelles
- Elle permettra de démontrer l'investissement des organisations en matière de conformité et l'efficacité des procédures mises en œuvre. Elle permettra également de quantifier les coûts dédiés à la conformité par les organisations afin de porter un plaidoyer pour leur meilleure prise en charge.

## 2. Objectifs identifiés

**L'objectif est de défendre des méthodes et dispositifs de prévention et gestion des risques afin que les exigences de conformité des bailleurs et les travaux d'audits n'empiètent pas sur les capacités d'action des organisations, mais qui au contraire valorisent leurs activités et logiques d'interventions. Cette étude aura également pour objectif d'essayer de démontrer que certaines exigences n'apportent aucune mesure de mitigation face à certains risques.**

**L'objectif final est d'aboutir à un catalogue rationalisé de bonnes pratiques à diffuser auprès des organisations et défendre auprès des bailleurs.**

Pour atteindre cet objectif, plusieurs étapes seront mises en place, comprenant des ateliers et des entretiens préalables conduits par le consultant et qui permettront d'aboutir à une étude structurée autour de deux axes :

- **Un volet centré sur les ONG,**
- **Un volet orienté vers les bailleurs de fonds.**

**Le volet centré sur les ONG** intègre un objectif d'accompagnement des organisations pour renforcer leurs compétences dans ce domaine, en proposant des approches et méthodes communes et en identifiant un panel large de mesures applicables.

**Le volet orienté vers les bailleurs de fonds** inclura un comparatif des mesures exigées par les bailleurs de fonds français, européens et internationaux, ainsi qu'une comparaison avec d'autres pratiques institutionnelles et privées dans différents pays principalement en Europe.

La sollicitation des pouvoirs publics (consultation et mobilisation), tels que l'AFD notamment le département de conformité et de gestion des risques, le Centre de Crise et de Soutien et différents acteurs clés au niveau de l'Union Européenne, semble cruciale pour la bonne réalisation de cette étude.

L'objectif de cette démarche sera ainsi de produire un outil de plaidoyer simple et accessible à toutes les organisations pour rationaliser les procédures de conformité bailleurs.

### **Cibles**

L'étude concerne l'ensemble des ONG françaises de solidarité internationale afin de les impliquer et d'avoir leur retour quant à ce qui est attendu de l'évolution des bailleurs de fonds ainsi que les bailleurs de fonds français, internationaux dans différents pays principalement en Europe.

### **Livrables**

Rapport des consultants qui peut s'accompagner d'autres supports sous différentes formes notamment une boîte à outils, une cartographie des pratiques ou d'autres documents pédagogiques

### **Organisation de l'étude**

L'étude est dirigée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage (COFIL), composé de 7 membres de la CHD et de Coordination SUD. Ce comité comprendra 2 membres permanents des secrétariats de la CHD et de Coordination SUD, chargés de gérer les relations avec les membres, les organisations, les pouvoirs publics, ainsi que les aspects liés aux règlements et aux contractualisations. Les décisions prises sont de la responsabilité des membres du comité de pilotage. Les autres membres du COFIL seront des personnes mobilisées des organisations des collectifs ayant une expertise sur le sujet de l'étude. Ce comité supervisera le bon déroulement de l'étude, définira les grandes orientations, examinera les problématiques et les enjeux collectivement identifiés. Des réunions environ toutes les six semaines seront prévues jusqu'à la publication de l'étude, avec les membres du COFIL ainsi qu'au besoin, un cercle élargi, pour assurer une veille et arbitrer sur les sujets et enjeux clés à aborder dans l'étude.

D'autres ressources internes pourront être mobilisées et coordonnées par le comité de pilotage pour partager leurs expertises et compétences en la matière.

## **4. Moyens de réalisation de l'évaluation**

### **a. Moyens humains : expertise recherchée**

La CHD et Coordination SUD sont à la recherche d'un cabinet qui saura analyser les différentes pratiques des ONG en matière de conformité, estimer le coût moyen des procédures de conformité pour les ONG, comparer les exigences conformité des bailleurs français et internationaux, et identifier les bonnes pratiques en la matière à promouvoir au sein de la communauté ONG et auprès des bailleurs.

Les collectifs recherchent une candidature (pouvant être proposée en binôme/équipe) répondant aux critères suivants :

**Expérience confirmée sur les éléments suivants :**

- Expériences en lien avec les bailleurs de fonds concernés ;
- Expertise en matière de conformité et redevabilité des ONG ;
- Travail multi-acteurs et animation de dynamique collective ;
- Analyse des organisations intégrant une dimension prospective ;

**Autres compétences :**

- Maîtrise des enjeux liés aux projets portés en collectif/plateforme ONG ;
- Maîtrise des enjeux liés au renforcement de capacité des acteurs de la solidarité internationale et du plaidoyer ;
- La connaissance des problématiques de solidarité internationale et de l'expertise ONG est fortement appréciée.

**b. Moyens financiers : Budget de l'évaluation**

Le budget de l'étude ne doit pas excéder 30 000 euros TTC. Ce montant inclut les frais de déplacement en France, les frais d'hébergement, les frais d'édition. Les moments de restitution seront en présentiel, le reste des rencontres pourra se faire en visioconférence. **Il est donc demandé aux consultant(e)s de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée (TTC), en tenant compte de ces éléments.**

**5. Calendrier de réalisation de l'évaluation**

L'évaluation sera menée dans un délai de huit mois, entre avril et novembre 2024.

Activité	Période
Lancement de l'Appel d'Offre	8 avril 2024
Réception des offres	Du 8 avril au 6 mai 2024
Sélection du/de la consultant-e	Semaine du 6 ou du 13 mai 2024
Cadrage de l'évaluation et signature du contrat	Semaine du 20 mai 2024
Exécution de l'étude	A partir du 27 mai 2024
Points réguliers sur la conduite de l'étude	A partir du 27 mai 2024
Ateliers et entretiens (en fonction des offres)	Entre le 10 juin et le 18 juillet 2024 puis possibilités en septembre.
Remise du rapport provisoire	30 septembre 2024
Observations sur le rapport provisoire	Du 1 au 10 octobre 2024
Remise du rapport définitif	28 octobre 2024
Observations sur le rapport définitif	Du 28 octobre au 15 novembre 2024
Restitution du rapport aux membres des collectifs ainsi qu'aux partenaires.	Semaine du 18 novembre 2024

Le.s consultant.e.s, dans leur offre, feront une proposition de calendrier pour l'évaluation en tenant compte de ces éléments. Les dates du calendrier sont flexibles dans la limite de la fin de l'année.

Les candidatures doivent être envoyées à Alexia TAFANELLI, alexia.tafanelli@c-hd.org, avec pour objet : « étude conformité », avant le 6 mai minuit (CET, heure de Paris).

Elles doivent comprendre : 1) une proposition technique détaillée comprenant une méthodologie détaillée et un chronogramme provisoire ; 2) une proposition financière détaillée ; et 3) le CV à jour de la personne ou des membres de l'équipe de consultance comprenant des références en lien avec la mission proposée.

Pour plus d'informations, merci de vous référer aux Termes de référence annexés.